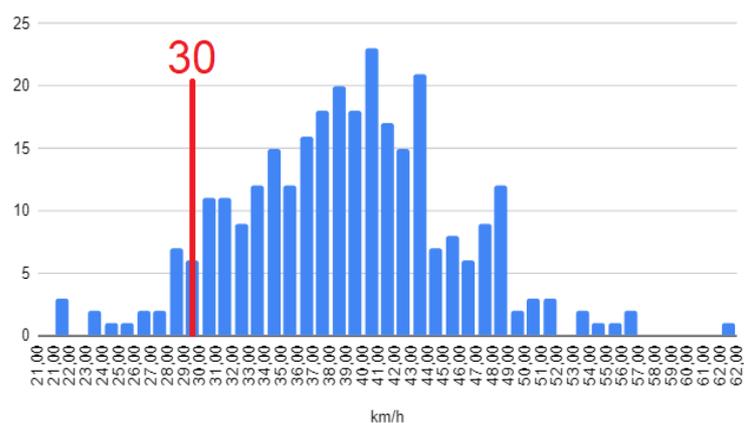


Obernai, le 8 janvier 2022

Monsieur le Maire,

Il y a un peu plus de six mois, je vous ai interpellé par lettre recommandée<sup>1</sup> au sujet des excès de vitesse dans les quartiers résidentiels. Pour rappel, nos mesures en zone 30 montrent que 90% des véhicules sont au-dessus de la limite, que la vitesse effective V85<sup>2</sup> est de 43 km/h, qu'un pourcentage important de véhicules est à plus de 50 km/h, qu'on en a vu à 80 km/h, tout cela au niveau d'un passage piéton aveugle emprunté par les enfants qui se rendent à l'école. A ces vitesses il est impossible de s'arrêter à temps pour laisser traverser un piéton. C'est une situation totalement inadmissible que rien ne peut justifier, et bien évidemment incompatible avec une politique visant à encourager la marche et le vélo.

Vitesse libre en zone 30



à 30 km/h, 1 sur 10 mourra



à 50 km/h, 5 sur 10 mourront



à 60 km/h, 9 sur 10 mourront



Il s'agit d'un problème systémique pour lequel vous ne pouvez pas blâmer le comportement de quelques individus irresponsables comme vous le faites souvent chaque fois qu'il y a un accident. Les solutions existent, sont largement connues et sont simples et peu coûteuses à mettre en place. Je vous avais d'ailleurs joint une liste de suggestions.

<sup>1</sup> <http://www.velobernai.fr/wp-content/uploads/2021/06/Vitesse-public.pdf>

<sup>2</sup> La vitesse libre V85 est la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules non contraints par la circulation des autres véhicules.

Vous n'avez pas daigné répondre à ce courrier. Vous persistez à nier l'existence d'un problème. Je constate que vous avez personnellement fait le choix de laisser perdurer une situation qui met en danger vos concitoyens, alors qu'il est de votre responsabilité d'en garantir la sécurité.

En conséquence, si par malheur un cycliste ou un piéton était victime d'un accident mettant en jeu une vitesse excessive dans un secteur connu pour ses excès de vitesse systémiques, je n'hésiterai pas à mettre en cause votre responsabilité personnelle, ainsi que les statuts de l'association et la jurisprudence le permettent.

J'espère sincèrement ne jamais devoir en arriver là et pouvoir constater très rapidement que la vitesse effective V85 en zone 30 sera bien de 30 km/h comme il se doit.

Par ailleurs, en vertu du droit d'accès aux documents administratifs prévu par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, les statistiques obtenues par une administration étant des documents administratifs (art. L.300-2), je vous prie de me fournir, soit par e-mail à l'adresse [bonjour@velobernai.fr](mailto:bonjour@velobernai.fr), soit en les publiant sur le site internet de la ville, les statistiques de vitesse et de trafic mesurées au cours de l'année 2021 par les radars pédagogiques situés sur les axes connus pour être particulièrement touchés par les excès de vitesse :

- rue de la Victoire,
- route de Boersch,
- rue de la Paix,
- route de Bernardswiller (2 radars),
- rue de Sélestat

Salutations,

Pour le comité Vélobernai  
Patrick Viry, Président

Copies:

Préfecture du Bas-Rhin  
Gendarmerie d'Obernai  
Fédération des Usagers de la Bicyclette  
DNA